Plan de développement Région

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Région Normandie relance sur l'année 2022 le Plan d'Equipement Région à destination de la natation. Ce plan, déjà mis en place l'an passé, avait été ajourné faute d'un nombre suffisant de retours des clubs. En voici les modalités et les échéances :

- **Qui est à l'initiative de ce plan d'équipement ? La Région**, qui travaillera conjointement avec les ligues/comités régionaux pour le recensement et la priorisation des demandes.

A noter : dans une approche partenariale et de coordination, les demandes reçues par la Région seront transmises aux départements **pour information**. Ces derniers informeront les clubs de leur participation ou non à ce plan d'équipement, en fonction de leurs dispositifs existants et priorités.

- **A qui s'adresse ce plan d'équipement ? Les clubs ayant un projet structurant pour le territoire et leur discipline.** L'accompagnement régional représente une opportunité, un effet levier pour réaliser un projet dépassant les capacités financières habituelles du club.

  A noter : Une demande d'aide ne vaut pas attribution de subvention. Comme toute demande d'aide régionale, le dossier sera soumis à l'instruction des techniciens Région puis arbitrage des élus.

- **Interlocuteur des clubs : la ligue/comité régional.** Dans le cadre du partenariat Ligue/Région, la Région sollicite l'expertise de la ligue pour recenser et prioriser les demandes des clubs. La ligue est à votre disposition pour toute question relative à ce plan d'équipement régional.

- **Matériel éligible :** du matériel structurant dépassant les capacités financières habituelles d'un club et répondant au projet de développement du club en concordance avec celui de la ligue. **Concrètement pour la natation, le matériel éligible est le suivant :**

  plot de départ réglables, type « plots Pekin » avec pré-câblage pour chronométrage automatique (participation de la collectivité à définir), lignes de nages/compétition aux normes, sonorisation subaquatique (pour natation synchronisée), buts ou matériel lourds (pour pratique du water-polo).

L'installation/pose du matériel du matériel acheté peut rentrer dans le cadre de la subvention du Plan d'Equipement (bien entendu : une subvention unique pour achat et pose, pas une subvention pour la pose et une subvention pour l'achat). A condition que l'installation soit réalisée par un prestataire et non par les agents municipaux.

- **Modalités de la subvention :**

  - Montant minimum d'acquisition : **5000€** TTC
  - Accompagnement de la Région à hauteur de **30% du montant total du devis avec une aide plafonnée à 15 000€** TTC.

- **Logotage du matériel financé :** photo du matériel logoté obligatoire pour le paiement de la subvention. Logotage à la charge du club, à prendre en compte dans le devis.

Echéancier :

Retour des demandes des clubs pour le 06 mai. Cette demande doit être adressée à la Ligue de Normandie et doit comprendre un descriptif du ou des besoins identifiés par la structure, éligible(s) au Plan d'Equipement Régional. Il n'y a pas, à ce stade, de dossier à remplir. Par contre un ou plusieurs devis pourront d'ores et déjà être joint à la demande.

Du 09 au 13 mai : Etude des dossiers reçus par la Ligue et priorisation des demandes.

16 mai : retour à la Région du tableau de priorisation établi par la Ligue.

du 17 mai au 03 juin : étude des demandes par les services de la Région

du 07 au 10 juin : arbitrage des élus de la Région

du 15 juin au 08 juillet : les structures dont les dossiers sont retenus sont invitées à faire leur demande en ligne sur la plateforme dédiée de la Région.

15 juillet : date limite de clôture de dépôt des dossiers.

Septembre : passage des dossiers en CP pour vote des élus Régionaux.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Hervé LESTURGIE
Vice-président

LIGUE DE NORMANDIE
Péricentre 4 – 147 rue de la Délivrande
14000 CAEN
TEL : 02.31.75.04.19
FFNATATION

02.31.75.04.19
secretariat@ffnnormandie.com
Site internet : http://normandie.ffnatation.fr
Suivez nous sur facebook

Pensez environnement !
N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire
CONFIDENTIALITÉ
Les informations contenues dans ce document sont de nature confidentielle, soumises au secret professionnel, et destinées à l'usage exclusif du destinataire indiqué ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire, vous êtes informé que toute divulgation, reproduction, distribution ou autre diffusion ou utilisation de cette communication est strictement interdite. Dans l'hypothèse où vous auriez reçu ce message par erreur, merci d'en informer son expéditeur par retour de ce mail ou par téléphone et d'effacer ledit message.